



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

COMMUNIQUE DE PRESSE N°013/26/FECAFOOT/PDT/SG

La **Fédération Camerounaise de Football** informe l'opinion publique, que le **Tribunal Arbitral du Sport (TAS)**, par décision rendue ce jour, a rejeté l'appel introduit par le **Syndicat National des Footballeurs Camerounais (SYNAFOC)**.

Cet appel visait à contester la décision de la **Chambre de Conciliation et d'Arbitrage du Comité National Olympique et Sportif du Cameroun (CCA/CNOSC)**, laquelle avait déjà rejeté le recours introduit par le SYNAFOC contre les résolutions adoptées par le Comité Exécutif et l'Assemblée Générale de la FECAFOOT les 15 et 16 novembre 2024.

Pour rappel, ces résolutions consacraient le retrait de l'agrément précédemment accordé au SYNAFOC en tant que syndicat représentatif des footballeurs au Cameroun, au profit de **l'Association Nationale des Footballeurs Camerounais (ANFC)**.

Par sa décision, le TAS confirme ainsi la régularité et la légalité des décisions prises souverainement par les instances compétentes de la FECAFOOT.

La FECAFOOT prend acte de cette décision qui vient clore définitivement cette procédure et réaffirme sa volonté de poursuivre, dans un climat apaisé et dans le strict respect des textes, les réformes engagées pour la structuration et la modernisation du football camerounais.

Elle invite l'ensemble des acteurs du football national à demeurer mobilisés autour de l'intérêt supérieur du football camerounais.

Fait à Yaoundé, le 09 Mars 2026.

LE SECRETAIRE GENERAL

MANDONG Isaac Noé